



Préavis N° 10 – 2013

Comptes année 2012

Rapport de la commission des finances

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission permanente des finances s'est réunie le 3 juin dernier pour étudier le préavis N° 10-2013 – Comptes année 2012. Elle tient à remercier ici Monsieur le Syndic Gil Reichen ainsi que Monsieur Claude-Alain Chuard, chef de service, et ses collaborateurs pour la qualité des documents présentés et les explications détaillées fournies lors de l'examen de ce préavis.

En préambule, la commission des finances a pris connaissance du rapport relatif à la vérification des comptes annuels 2012 établi par la fiduciaire BDO à Lausanne et de la liste détaillée des vérifications effectuées par ces derniers. La commission a noté avec satisfaction qu'aucune remarque n'avait été formulée par les réviseurs qui ont en outre mis en évidence l'excellente qualité des informations comptables leur ayant été soumises.

### Résultats

Les résultats 2012 de la commune sont impactés de manière considérable par la constitution de l'Association Sécurité Est Lausannois dans le cadre de la réforme policière cantonale et la bascule d'impôts en faveur de la commune y relative. D'autre part, la comptabilisation du décompte final de la péréquation sur l'exercice comptable de l'année suivante ajoute encore aux difficultés de comparaison des montants en jeu.

Le résultat de l'année 2012 est bon; il s'élève à CHF 6.3 mios. Il est de CHF 6.4 mios supérieur au budget incluant les crédits supplémentaires votés par le conseil. Il est par contre en léger retrait de CHF 0.7 mio par rapport à 2011 si on le compare au résultat avant attribution aux fonds spéciaux.

L'amélioration de CHF 6.4 mios par rapport au budget s'explique principalement par des dépenses (maîtrisables ou non) prévues au budget mais non réalisées et par le décompte final de la péréquation 2011 plus favorable que prévu. Il convient de noter d'ailleurs que 2012 correspond au premier décompte final du nouveau système péréquatif introduit par le canton en 2011.

Les revenus fiscaux globaux sont par contre en légère diminution.

De manière plus détaillée, la progression par rapport au budget se présente de la manière suivante :

<b>Résultat prévu au budget yc les crédits supplémentaires</b>	<b>- CHF 0.1 mios</b>
Non-dépenses sur biens, services et marchandises	+ CHF 2.5 mios
Non-dépenses sur les frais de personnel	+ CHF 0.9 mio
Non-dépenses sur les aides et subventions	+ CHF 0.6 mio
Non-dépenses sur les intérêts passifs	+ CHF 0.5 mio
Décompte final 2010 de la péréquation	+ CHF 2.0 mios
Non-dépenses financement déficits transports publics	+ CHF 1.5 mio
Non-Dépenses participation financement ASEL	+ CHF 0.6 mio
Augmentation des amortissements	- CHF 1.4 mio
Augmentation des attributions aux fonds et fin. spéciaux	- CHF 0.3 mio
Diminution des recettes fiscales	- CHF 0.7 mio
Différences diverses	+ CHF 0.2 mio
<b>Variation par rapport au budget</b>	<b>+ CHF 6.4 mios</b>
<b>Résultat 2012</b>	<b>+ CHF 6.3 mios</b>

En regard de l'année précédente, la comparaison des résultats publiés n'est pas probante car elle inclut une distorsion liée à la mise en œuvre de la réforme policière. La réduction des charges maîtrisables de CHF 4.5 mios est en effet trompeuse car elle n'est attribuable qu'à la suppression des charges de police. L'augmentation des revenus fiscaux totaux de CHF 2.9 mios l'est également et résulte de la bascule d'impôt relative à cette même réforme.

Une fois apurées des effets de cette réforme, les charges maîtrisables augmentent alors de 4.4% soit CHF 2.2 mios et ceci malgré une inflation annuelle négative. Cette augmentation est due à l'accroissement des charges de personnel, lié à l'augmentation de l'effectif communal, mais aussi à la progression des charges de biens, services et marchandises et des aides et subventions.

Ramenés au taux de 2011, les revenus fiscaux globaux progressent de 1.1%. Les impôts 2012 sur le revenu et la fortune des personnes physiques enregistrent une belle progression de 4.0% alors que les impôts sur le bénéfice et le capital des sociétés sont en très net recul (-34.6%). Le 90% de cet impôt étant obtenu par le 10% des sociétés présentes sur le territoire de la commune, l'évolution des résultats de l'une d'entre elles peut impacter de manière considérable les rentrées fiscales correspondantes. Globalement, les revenus fiscaux restent toutefois relativement stables bien que des variations considérables soient constatées entre les différents types d'impôts.

## Analyse

La commission a passé en revue tant les postes du bilan que ceux du compte de pertes et profits soulevant quelques questions d'ordre général sur les points suivants :

- Les raisons des non-dépenses
- La politique salariale
- L'évolution des contribuables et des défalcatons
- La Fondation de l'Enfance et de la Jeunesse
- Les subventions
- Les charges de police
- Les comparaisons avec les autres communes

Les réponses reçues ont donné satisfaction à la commission.

La commission a également pris connaissance de la décision de la Municipalité de ne pas attribuer tout ou partie du bénéfice à des fonds de réserve et elle approuve cette position. En effet, les fonds constitués au 31 décembre 2012 s'élèvent à CHF 51.0 mios et sont suffisants pour faire face aux défis qui attendent la commune de Pully et envisager les années futures avec une certaine sérénité. Dès lors, la fortune communale se monte à CHF 17.8 mios au 31 décembre.

Les bons résultats successifs ont également eu un effet positif sur les différents ratios définis pour juger de la qualité financière des collectivités publiques. La commission note avec satisfaction que ces derniers se sont tous nettement améliorés au cours des années précédentes.

Grâce à une gestion efficace des finances de la commune, la dette a pu être réduite de CHF 13.0 mios supplémentaires au cours de l'année 2012 et se monte désormais à CHF 80.0 mios au 31 décembre. Ce niveau est quelque peu supérieur aux besoins de liquidité réels mais résulte d'une décision de la commune d'anticiper le renouvellement d'emprunts afin de profiter des taux d'intérêt particulièrement bas. C'est ainsi qu'elle a pu contracter deux emprunts pour un montant total de CHF 15.0 mios à des taux à dix ans inférieurs à 1.3%.

Au vu de l'évolution de la trésorerie du premier semestre 2013, il est de plus fort probable qu'un remboursement supplémentaire de CHF 5.0 mios puisse être effectué et porter par conséquent la dette communale à CHF 75.0 mios à la fin 2013. Les remboursements et renouvellements d'emprunts communaux de ces dernières années présentent l'avantage de réduire la charge d'intérêt, les nouveaux emprunts étant conclus à des taux d'intérêts nettement inférieurs à ceux prévalant pour les emprunts arrivés à échéance.

En fin de discussion, la commission des finances a encore pris connaissance des comptes 2012 de la Commission Intercommunale de la STEP de Lausanne sans formuler de commentaires particuliers.

## Perspectives

Depuis 2010, les finances de la commune de Pully semblent avoir atteint un rythme de croisière. L'année 2013 devrait s'inscrire dans cette tendance. Le nombre de taxations traitées par l'administration cantonale s'étant stabilisé, il n'y a plus lieu de s'attendre à de grandes variations au niveau des revenus fiscaux qui devraient rester relativement stables en 2013. Bien qu'il soit encore trop tôt pour en juger, le nouveau système de péréquation introduit en 2011 devrait également s'avérer plus stable que le précédent.

Les finances de la commune de Pully sont saines et permettent d'envisager l'avenir avec sérénité. Les grands projets stratégiques qui s'annoncent ces prochaines années (PALM, réhabilitation de la STEP, aménagement du Centre de Pully, rénovation de la piscine) nécessitent toutefois la poursuite d'une politique de maîtrise des charges.

## Conclusion

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des finances vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de suivre les conclusions telles qu'énoncées dans le préavis 10-2013, soit :

- d'approuver les comptes de l'exercice 2012 et de donner décharge aux organes responsables
- d'approuver les comptes 2012 de la Commission Intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP)

Pully, le 16 juin 2013

Pour la commission des finances

Nathalie Jaquero